

[Avis de constat d'abandon d'une concession](#)

[Commune de Chelun](#)

Monsieur le Maire de la commune de CHELUN invite les personnes détenant des concessions considérées comme "abandonnées" au cimetière de Chelun, à se manifester en mairie.

La procédure de reprise des concessions dites "abandonnées" s'effectuera dans le courant de l'automne 2025, si les personnes ne se sont pas manifestées en mairie.

Vous trouverez, la liste des concessions dans le procès-verbal à droite de l'écran.

Avis de constat d'abandon de concession à télécharger

Fichier

[avis_constat_abandon_concession_5_aout_2022affichage.pdf](#) (.pdf - 114.86 Ko)

1er procès-verbal de constatation d'abandon d'une concession 2022 à télécharger

Fichier

[1er_pv_constat_abandon_concession_09_2022.pdf](#) (.pdf - 1.43 Mo)